

LA FÉMIS. RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Règlement de la Consultation

Marché n° M2026-03 : Prestations d'agence de voyages. Accord-cadre à bons de commande

Appel d'offres ouvert : articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique

1. Identification de l'acheteur et objet

- Acheteur : École nationale supérieure des métiers de l'image et du son, La Fémis, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), 6 rue Francoeur, 75018 Paris, représentée par son directeur général.
- Objet : prestations d'agence de voyages (transport, hébergement, prestations accessoires). Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, marché n° M2026-03.
- Durée : 1 an ferme + 3 reconductions tacites. Montants annuels : minimum **80 000 € HT** / maximum **250 000 € HT**. Valeur maximale totale : **1 000 000 € HT**.
- Nomenclature CPV : 63510000-7 (services d'agences de voyages et services similaires).
- Le marché n'est pas alloti : les prestations forment un ensemble fonctionnellement indissociable dont la séparation rendrait l'exécution techniquement difficile et financièrement plus coûteuse (art. R2113-3 CCP), la motivation figure au rapport de présentation.

2. Calendrier de la consultation

Étape	Date
Publication de l'avis (JOUE / BOAMP via PLACE)	Lundi 24 août 2026
Date limite des questions des candidats	Vendredi 18 septembre 2026, 12h00
Date limite de réponse de l'acheteur	Mardi 22 septembre 2026
Date et heure limites de remise des offres	Lundi 28 septembre 2026, 12h00
Délai de validité des offres	120 jours à compter de la remise
Début d'exécution des prestations	1er janvier 2027 (bons de commande possibles dès notification)

Les questions sont posées exclusivement via le profil d'acheteur PLACE ; les réponses sont publiées à l'ensemble des candidats. Aucune autre voie de contact n'est admise.

3. Contenu du dossier de consultation

Le DCE comprend : le présent RC et ses deux annexes : le cadre de présentation de la candidature (annexe 1) et le cadre de réponse technique (annexe 2), fournis en fichiers séparés. Le CCP. L'acte d'engagement (AE). Le BPU et le détail quantitatif estimatif (DQE). La politique voyages et hébergements de La Fémis. Les formulaires nationaux (DC1, DC2 ou DUME, et DC4 pour la sous-traitance) ne sont pas joints : ils sont téléchargeables sur le site de la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie. Le DCE est téléchargeable gratuitement sur PLACE (www.marches-publics.gouv.fr), référence de consultation 2026-03.

4. Présentation des candidatures

- Formulaires DC1 et DC2 (ou DUME), déclaration sur l'honneur d'absence d'interdiction de soumissionner.
- Capacités économiques et financières : chiffre d'affaires global et du domaine des trois derniers exercices, attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité, le candidat justifie d'une immatriculation au registre des opérateurs de voyages (Atout France) et de la garantie financière associée.
- Capacités techniques et professionnelles : références de prestations similaires de moins de trois ans (dont, de préférence, des acheteurs publics, des établissements d'enseignement supérieur et des voyages de groupe), moyens humains et techniques. Le cadre de présentation de la candidature (annexe 1 du présent RC, fournie en fichier séparé dans le DCE) est obligatoirement utilisé.
- Groupements : autorisés (forme solidaire exigée à l'attribution). Sous-traitance : admise, déclarée via le formulaire national DC4.

L'attention des candidats est appelée sur le caractère substantiel de l'examen des capacités financières. L'acheteur se réserve la possibilité de demander toute précision utile (article. R2144-2 CCP).

5. Présentation des offres

- Le bordereau des prix unitaires (BPU) intégralement complété : les frais d'agence de chaque ligne sont exprimés en euros HT.
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) complété : document non contractuel servant exclusivement à la comparaison des offres financières.

- Le mémoire technique, établi obligatoirement selon le cadre de réponse technique (annexe 2 du présent RC, fournie en fichier séparé dans le DCE), limité à vingt (20) pages hors annexes.
- L'acte d'engagement n'est signé que par le seul attributaire, à l'issue de la procédure (signature électronique).
- Remise des offres exclusivement par voie dématérialisée sur PLACE avant la date limite. Copie de sauvegarde admise dans les conditions réglementaires. Les offres hors délai sont éliminées.

6. Jugement des offres

Les offres régulières, acceptables et appropriées sont classées selon l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

Critère / sous-critère	Pondération
VALEUR TECHNIQUE	60 %
Organisation du service et continuité : équipe et référent dédiés, suppléance, gestion des groupes et des modifications	25 %
Étendue et profondeur du sourcing : multi-sources hébergement, low-cost, opérateurs ferroviaires européens, intégration d'établissements désignés	15 %
Niveaux de service et garanties d'exécution : délais, garantie de paiement des hébergements, suivi proactif, joignabilité d'urgence	15 %
Démarche environnementale : priorité bas carbone, reporting CO2	5 %
PRIX — apprécié sur le montant total du DQE	40 %

Note financière = $40 \times (\text{montant du DQE le plus bas} / \text{montant du DQE de l'offre examinée})$. Note technique : chaque sous-critère est noté de 0 à 5 puis pondéré. Une note technique inférieure à 30/60 rend l'offre inacceptable en qualité. En cas d'égalité, le candidat le mieux noté sur la valeur technique est classé premier. Les offres anormalement basses sont traitées conformément aux articles L2152-5 et R2152-3 du CCP.

7. Négociation

La procédure est un appel d'offres ouvert : les offres sont jugées sans négociation. Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure offre.

8. Renseignements complémentaires

Toute demande de renseignement est adressée via PLACE au plus tard à la date fixée à l'article 2. Aucun renseignement n'est délivré par téléphone.